

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026
DELIBERATION N°2026-13**

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 030-213000474-20260407-2613DEL-DE



Le 2 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

PRESENTS (29) : Marie-Pierre TRONC, Dominique BERTHUOT, Frédérique VIALA, Julien DUMAS-LAIROLLE, Laurence PONS-REYNAUD, David BELTRAN, Michèle CHAMOUTON, Jean-Luc MEYRUEIS, Emmelyne GUARDADO, Jean-Paul FOSSEY, Sandrine CHAPUS, Patrick ASTIER, Elisabeth HUGUES, Cyril FELGEROLLES, Marie-Laure ETEVE, Philippe DAUMAS, Hélène VALET-COMEYNE, Romain DUMAS, Delphine BOURGEAULT, Morgan NEPOTY, Muriel BORTOLLOTTI, Cédric JOUBERT, Morgane DEPIERRE, Roger SEGUELA, Chrystelle MALLET, Aurélien CARDIN, Régine MARCHAND, Véronique CHRISTELLER, Kitaiha TOURE .

SECRETAIRE DE SEANCE : Romain DUMAS.

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-22,

Vu le procès-verbal des résultats de l'élection municipale du 15 mars 2026,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

Considérant que les conseils municipaux peuvent créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations,

Considérant que le conseil peut, au cours de chaque séance, former des commissions chargées d'examiner des questions lui étant soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

Considérant que ces commissions portent sur des thématiques et des affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers,

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

Considérant les propositions de commissions faites en séance,

Etant rappelé que le maire est le président de droit de toutes les commissions et qu'en cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion,

Après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Marie-Pierre TRONC,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

APRES AVOIR DECIDE A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER AU SCRUTIN SECRET

- de fixer à 5 le nombre de membres titulaires et à 5 le nombre de membres suppléants de chaque commission
- De désigner au sein des commissions suivantes :

| Commissions | Titulaires | |
|---|---|---|
| Travaux, voirie, Bâtiments, projets | BERTHUOT Dominique MEYRUEIS Jean-Luc DAUMAS Philippe NEPOTY Morgan CARDIN Aurélien | BELTRAN David DUMAS Romain REYNAUD Laurence CEDRIC Joubert MARCHAND Régine |
| Urbanisme | DUMAS-LAIROLLE Julien BERTHUOT Dominique BOURGEAULT Delphine BELTRAN David TOURE Kitaiha | MEYRUEIS Jean-Luc NEPOTY Morgan DAUMAS Philippe FOSSEY Jean-Paul SEGUELA Roger |
| Vie scolaire, périscolaire, enfance, jeunesse, familles, citoyenneté et cadre de vie | REYNAUD Laurence HUGUES Elisabeth DEPIERRE Morgane BORTOLOTTI Muriel CHRISTELLER Véronique | VALET Hélène CHAPUS Sandrine DUMAS Romain FELGEROLLES Cyril CARDIN Aurélien |
| Environnement, développement durable, économie locale, commerce et artisanat, | BELTRAN David ETEVE Marie Laure ASTIER Patrick DUMAS Romain MALLET Chrystelle | GUARDADO Emmelyne MEYRUEIS Jean-Luc NEPOTY Morgan FOSSEY Jean-Paul TOURE Kitaiha |
| Vie associative, culturelle, festivités, patrimoine et communication | CHAMOUTON Michèle REYNAUD Laurence CHAPUS Sandrine FOSSEY Jean-Paul MARCHAND Régine | ASTIER Patrick HUGUES Elisabeth ETEVE Marie-Laure BORTOLOTTI Muriel CHRISTELLER Véronique |
| Finances, marchés publics | GUARDADO Emmelyne FELGEROLLES Cyril BELTRAN David BERTHUOT Dominique SEGUELA Roger | VALET Hélène DUMAS-LAIROLLE Julien VIALA Frédérique REYNAUD Laurence MARCHAND Régine |
| Sécurité, prévention, PCS | FOSSEY Jean-Paul NEPOTY Morgan JOUBERT Cédric DEPIERRE Morgane CARDIN Aurélien | BERTHUOT Dominique DAUMAS Philippe ASTIER Patrick DUMAS-LAIROLLE Julien CHRISTELLER Véronique |

- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marie-Pierre TRONC.



Certifié exécutoire par Mme le Maire, compte tenu de
La réception en Préfecture le : 7/04/2026
Affiché/publié le : 7/04/2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.